



Procès-verbal

Bureau Directeur du 9 juillet 2015

- Présents : DELPLANQUE Joël, BETTENFELD Jacques, JOURDAN Alain, KOUBI Alain, MOCKA-RENIER Jocelyne, SCARSI Claude, VILLEPREUX Brigitte.
- Assistent : BAUDE Pascal, BIOJOUT Marie-Christine, GODARD Michel, PERRUCHET Claude, BANA Philippe, JACQUET Michel, MANTEL Cécile, POUTHIER Cédric.
- Excusés : BERNAT-SALLES Philippe, FEUILLAN Jean-Pierre, MYARO Nodjialem, PECQUEUX-ROLLAND Véronique, BARBUSSE Béatrice, GARCIA François, PRADIER Grégory.

Sous la présidence de DELPLANQUE Joël, la séance est ouverte à 17 h depuis le siège de la FFHB à Gentilly (Raspail) par visioconférence.

Le Président évoque le décès subit de Jean-Claude LELARGE et le Bureau Directeur au nom des licenciés de la FFHB exprime à sa famille toutes ses condoléances pour le joueur, l'arbitre, cet homme engagé depuis longtemps à la FFHB et qui récemment encore exerçait des fonctions au sein de la CCA et autour des rencontres de handball.

Le Bureau Directeur valide les procès-verbaux de ses séances des 28 mai, 12 juin et 2 juillet 2015.

Le Président rappelle nos convictions d'engager toutes les structures fédérales sur la voie des réformes territoriales mises en place par l'Etat et les collectivités territoriales. Il s'agit aujourd'hui d'acter la méthodologie et de « profiter de cette contrainte ou de cette aubaine » pour améliorer les fonctionnements fédéraux dans l'intérêt des clubs et des licenciés. Il est rappelé à plusieurs reprises que la FFHB est avant tout une fédération de clubs.

L'échéance souhaitée pour la mise en œuvre des réformes sera la fin mars 2017, à l'occasion du renouvellement des instances fédérales.

Il s'agit alors, au niveau de la méthode, d'engager l'ensemble des acteurs fédéraux vers une efficacité en phase avec les évolutions culturelles, économiques et sociétales. Pour ce faire, il nous faudra programmer un rétro planning, afin d'afficher les étapes des échéances qui présenteront ces changements.

Ainsi l'Assemblée Générale de Nancy en avril 2016 et les assemblées régionales et départementales de mai et juin 2016 devront adopter le cadre et les textes nécessaires à l'élaboration de ces statuts, au niveau de la Fédération et des Territoires. L'accompagnement des textes et les débats sur les modifications à envisager devront faire l'objet de propositions à adopter et valider lors de ces échéances.

Dans un premier temps, le Conseil d'Administration de la FFHB du vendredi 25 septembre 2015 définira le timing à respecter. Les objectifs de ces évolutions doivent permettre la mise en place d'une structure fédérale en interaction avec les différents projets territoriaux. Cette feuille de route doit nous inscrire dans un phasage partagé de nos actions à tous les échelons.

La ligne directrice fédérale structurera les différents schémas de gouvernance, évitant les incompréhensions et permettant à tous de trouver une place dans les différentes missions. Les projets territoriaux doivent mettre en évidence, sous des formes diverses, originales, mais personnalisées, le contrat de développement qui lie les Territoires à la FFHB. Enfin il s'agira aussi d'associer le cadre de la gouvernance et la conduite du projet avec l'organisation des pratiques par territoire en fonction des intérêts des clubs et des licenciés. A ce stade, le département doit rester un outil de proximité nécessaire à la vie fédérale dans les domaines qu'il s'agira de préciser.

Les séminaires de zones prévus à partir du 16 octobre et jusqu'à la fin novembre 2015 seront des premiers moments forts du dialogue souhaité et de la construction de l'édifice. Il conviendra de partir des propositions faites par Claude PERRUCHET et la Commission Nationale des Statuts et de la Réglementation. Nous nous

appuierons également sur les suggestions évoquées lors du Colloque des CTS de juin 2015 qui, par la réorganisation de leur fonctionnement, resteront des acteurs de cette évolution. L'Institut Fédéral de Formation et de l'Emploi (IFFE), par ses compétences au sein de notre fédération, doit être le moteur de la construction de cette réflexion. Ces différents échanges, déjà engagés avec les Territoires en mars et avril 2015, sur des modalités et des propositions de contenus de formation serviront également de point d'ancrage dans nos discussions.

Joël DELPLANQUE souhaite un plus fort engagement des membres du Conseil d'Administration fédéral lors de ces prochains séminaires, dans les domaines de compétence de chacun afin d'apporter aussi une vision transversale, pour donner plus de qualité aux échanges à venir.

Michel JACQUET indique que le volume de jours de développement concernant le nouveau logiciel Gest'hand a été largement dépassé. La société NORSSYS propose de prendre à sa charge une grande partie des développements encore nécessaires et sollicite la fédération pour un complément financier. Le Bureau Directeur donne son accord pour une participation financière supplémentaire ; le paiement n'aura lieu qu'après la livraison des modules non encore opérationnels à ce jour. Une décision modificative sera proposée dans ce secteur au Conseil d'Administration du 25 septembre 2015. Le module « structures – licences » a été livré dans les temps pour le lancement de la prochaine saison sportive. Des corrections sur le logiciel seront nécessaires au fil de l'eau, ce qui est normal pour ce type de projet. Le module « compétition » sera prochainement livré pour permettre aux clubs de saisir leurs conclusions de matches.

Le Conseil d'Administration du 12 juin 2015 avait adopté le principe de l'engagement d'une étude sur l'image visuelle du handball à travers ses différentes structures. Le Bureau Directeur adopte à l'unanimité la proposition du texte proposée par le Président et présentée par Brigitte VILLEPREUX qui sera adressé aux Présidents des Ligues et Comités :

« Cher(e)s ami(e)s,

A l'heure où nous communiquons sur nos différents chantiers, le Mondial 2017, l'Euro 2018, et notre Maison du Handball, il s'avère que notre identité visuelle sur le Territoire National manque de visibilité et de pertinence.

Ce constat s'avère préjudiciable à la lisibilité de nos actions, altère notre notoriété et menace notre unité.

Notre image et nos valeurs doivent refléter notre dynamisme, nos succès, afin d'être le plus attractif possible et soit partagé auprès du grand public, de nos partenaires, et de nos licenciés.

Dans la séance du vendredi 12 juin, le conseil d'administration de la FFHB a décidé d'engager une étude afin qu'avant la fin de l'année nous puissions vous présenter et adopter un visuel, commun à la Fédération et à ses structures déconcentrées.

Un groupe de travail que je présiderai sera chargé du suivi de ce dossier et nous vous tiendrons régulièrement informé de l'avancée de nos travaux.

Cette communication, élément qui se doit d'être structurant de nos Politiques Territoriales, devra être portée par nous Tous, pour se rallier derrière cette identité commune.

Je vous prie de croire cher(e)s ami(e)s, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Joël DELPLANQUE »

La composition du groupe de travail est également arrêtée : Joël DELPLANQUE, Brigitte VILLEPREUX, Cédric POUTHIER, Maximilien COSTESEQUE, Jean-François JEANNE et Simon de RINCQUESEN (Infront). Il s'agit d'imaginer un produit qui sera proposé au Conseil d'Administration de septembre 2015, après une procédure de mise en concurrence lancée pour un retour des offres fin juillet.

Philippe BANA fait le point sur le transfert du contrat conclu avec Canal+ jusqu'au 30/06/2017 pour les équipes de France et la LFH vers beIN SPORTS. Il rappelle que les compétitions internationales Mondiaux et Euros relèvent également des droits acquis par beIN SPORTS tandis que les droits des Jeux Olympiques de 2018 à 2024 viennent d'être concédés à Eurosport par le CIO. Des échanges ont d'ores et déjà été initiés pour que les rencontres des équipes de France de toutes ces compétitions puissent être accessibles sur des chaînes à accès libre. En ce qui concerne la ProD2, Ma Chaîne Sport propose de passer de 13 à 20 retransmissions pour la prochaine saison 2015-16. A cet égard, le Bureau Directeur confirme que la participation financière de la fédération aux retransmissions sur MCS n'augmentera pas.

Philippe BANA rappelle ensuite les conditions actuelles du contrat avec adidas, s'agissant notamment de la particularité des équipements sportifs pour les Jeux Olympiques désormais non fournis par le CNOSF.

Le dossier sur la Maison du Handball, présenté par Michel JACQUET, se caractérise à cette période par trois éléments qui paraissent décisifs pour l'avenir de notre projet. D'abord, tous les votes ont eu lieu à l'unanimité concernant l'attribution des 18 M€ par les différentes collectivités (Conseil Départemental, Conseil Régional, CNDS) ainsi qu'à la Communauté d'Agglomération Plaine Centrale pour la promesse de BEA à titre gratuit. Ensuite, les prochaines échéances concernent le permis de construire à déposer avant le 31 juillet. A titre de précaution, le projet a été soumis préalablement à la commission de sécurité du Val de Marne. Afin d'éviter un éventuel avis défavorable de cette commission lors de l'instruction du permis de construire, des modifications vont être apportées, notamment sur le bâtiment d'hébergement. Enfin, les dernières réunions liées à l'Avant-Projet Sommaire (APS) permettront d'estimer plus finement le coût global de l'opération pour mi-septembre.

Philippe BANA évoque le plan Citoyens du Sport, à finaliser pour fin octobre, qui doit être un élément de base de la convention d'Objectifs 2016 avec le Ministère, ainsi que l'appel à projets lancé par le Ministère pour la fin juillet.

La mise en place de la Commission d'Ethique et de Déontologie devra intégrer la dimension Citoyenne. Le plan de féminisation a fait l'objet d'un traitement spécifique qui a été validé par le Ministère. Le plan fédérale Citoyens du Sport devra reprendre l'ensemble des actions d'éthique, d'intégrité, de cohésion sociale et d'éducation par le sport, déjà engagées ou envisagées.

Philippe BANA évoque la situation du club du Havre, sportivement relégué de LFH vers la D2F à l'issue de la saison : ayant du faire face au retrait brutal d'un partenaire majeur en cours de saison, le club a obtenu l'ouverture d'un redressement judiciaire auprès du TGI du Havre. Grâce à la mobilisation de ses partenaires historiques, des collectivités locales et au soutien de la Ligue de Normandie et de la FFHB, il a réuni un budget lui permettant d'évoluer en D2F en 2015-16 mais ne pourra prétendre au statut de club VAP car préférant orienter tous ses efforts vers la pérennisation de son activité.

Dans ces conditions, le Bureau Directeur décide, sur proposition de la DTN, de ne pas remettre en cause l'agrément du club pour son centre de formation, pour la saison 2015-16.

Par ailleurs, le Bureau Directeur évoque la situation de certains clubs nationaux (dépôt de bilan du club de Cergy-Pontoise en D2F, difficultés rencontrées par des clubs féminins d'élite, etc.). Pascal BAUDE confirme qu'à ce jour 30 clubs n'ont pas confirmé leurs engagements en divisions nationales. Alain KOUBI annonce aussi que près de 50 clubs ont demandé des moratoires de paiement de leurs droits d'engagement en championnats de France.

Le Bureau Directeur échange sur les situations diverses auxquelles sont confrontés les structures fédérales à l'issue des assemblées générales : Poitou-Charentes (Assemblée Générale suspendue pour défaut de quorum et de nouveau convoquée pour le 24 juillet, démission de 13 membres du Conseil d'Administration du Comité de Moselle, situation financière inquiétante pour le Comité du Cantal, ...). D'autres situations confortent le Bureau Directeur sur la nécessité de mener à bien et dans un timing plus rapide le dossier des « réformes territoriales ».

A la suite des finalités des moins de 18 ans féminines organisées à Vendôme, le Bureau Directeur a pris connaissance de courriers reçus du président du club de Vendôme et des représentants de la COC sur la compétition, dénonçant le comportement déplacé de joueuses et membres de deux clubs participant. Dès lors, le Bureau Directeur décide de saisir le président de la Fédération pour qu'il engage des poursuites disciplinaires à l'encontre des clubs d'Aulnay-sous-Bois et de Nantes pour le comportement collectif de leurs adhérents non conformes aux principes déontologiques du handball, et notamment pour les dégradations constatées sur les lieux d'hébergement et de restauration qui leur était proposés par le club organisateur.

Pascal BAUDE rappelle que, pour des raisons liées aux engagements de frais que les clubs de métropole ne peuvent supporter mais aussi pour des raisons de calendrier, les clubs ultra-marins n'ont plus la possibilité de s'engager en Coupe de France. Cette décision avait été arrêtée lors d'une Assemblée Générale des clubs ultra-marins. Parallèlement, la FFHB avait valorisé de manière importante les finales nationales dites « métró / ultra-marines » dans leurs contenus et leur organisation en permettant aux clubs ultra-marins de disputer systématiquement les finales nationales de N1, N2 et N3 féminines et de N2 et N3 masculines qui correspondent à leurs niveaux de pratique. Ainsi, le Bureau Directeur demande à la COC de ne pas intégrer de club ultra-marin dans la Coupe de France. L'an dernier aucun club ne s'était inscrit, cette année un club en a fait la demande, celle-ci ne sera pas satisfaite.

Claude PERRUCHET rappelle les règles relatives à l'utilisation des colles et résines pour la pratique du handball, telles que validées par la CERFRES (Commission d'Examen des Règlements Fédéraux Relatifs aux Equipements Sportifs) du 16 juin dernier, après échanges avec les représentants des collectivités locales. Il est rappelé que l'autorisation ou l'interdiction relève de la compétence exclusive du propriétaire des équipements sportifs et que le club recevant doit impérativement prévenir, sur la conclusion de match, le club visiteur des conditions d'utilisation de « colle » (interdiction totale ou limitation aux seules colles et résines lavables à l'eau). Dans l'état actuel de nos règlements, l'arbitre n'est pas habilité à interdire la rencontre. Simplement le club recevant doit faire constater à l'arbitre l'utilisation de la colle, celui-ci doit l'inscrire sur la feuille de match et l'équipe fautive sera alors déclarée perdante par forfait par la commission sportive compétente.

Un travail est actuellement en cours entre la COC, la CCA, la CNSR et le service juridique pour clarifier la répartition des textes réglementaires entre les Dispositions d'arbitrage, le règlement intérieur de la CCA et le Code de l'arbitre. Les textes définitifs seront présentés au Conseil d'administration de septembre.

Par ailleurs, suite à la suppression de la limite d'âge des arbitres, adoptée par l'Assemblée Générale de Brest, le Bureau Directeur adopte la précision réglementaire suivante qui en découle concernant la CMCD :

« Article 28.3.3.4 des Règlements généraux :

Les arbitres, âgés de 56 et 60 ans, autorisés à diriger les rencontres départementales et/ou régionales, ne peuvent pas être pris en compte dans le socle de base. Toutefois, au-delà de 55 ans, et quel que soit son niveau de pratique, l'arbitre a l'obligation de s'investir dans le domaine de la formation en arbitrage au sein de son territoire. Le niveau d'investissement est défini par la commission compétente gestionnaire de l'arbitre, ce niveau d'investissement doit être mentionné dans le règlement de la CMCD dudit territoire. Si l'arbitre n'accepte pas de s'investir dans le domaine de la formation, il pourra arbitrer mais ses arbitrages ne pourront être comptabilisés ni dans le socle de base ni pour le seuil de ressources. »

Le Bureau Directeur adopte, à l'unanimité, le Règlement Intérieur de l'Institut Fédéral de la Formation et de l'Emploi de la FFHB qui lui est soumis en tant qu'Organisme déclaré auprès de la DIRECCTE comme dispensateur de formation professionnelle continue. Ce document obligatoire en application de l'article L.6352-3 du Code du Travail, est adapté spécifiquement au fonctionnement et à l'activité de l'IFFE. Il définit les règles d'hygiène et de sécurité, les règles disciplinaires et pour les formations de plus de 500 heures les modalités de représentations de stagiaires. Ce règlement s'applique à tous les stagiaires qui entrent en formation. Michel GODARD en explique les grandes lignes et précise les contraintes liées aux financements de ces actions en particulier sur les notions de contrôle et d'habilitation par les financeurs.

L'Assemblée Générale de la LNH a décidé d'organiser le trophée des Champions en France à la suite des événements dramatiques qui se sont déroulés en Tunisie, et a lancé un appel à candidatures auprès des clubs et territoires métropolitains. Les réunions des Bureaux Directeurs communs ont permis de faire avancer un certain nombre de dossiers, c'est une forme de travail qui doit se poursuivre.

L'Assemblée Générale de la LFH du 4 juillet a été l'occasion pour l'UCPD1F d'annoncer le renouvellement de son bureau directeur avec notamment Guillaume OLTRA, directeur général de Fleury Loiret Handball, investi comme président en remplacement de Perrine PAUL. L'essentiel des décisions réglementaires avait été pris lors de l'assemblée de février 2015.

Un Congrès extraordinaire de l'IHF se déroulera les 5 et 6 novembre 2015 à Sotchi tandis qu'un Congrès extraordinaire de l'EHF se tiendra à Budapest les 13 et 14 novembre 2015 avec à l'ordre du jour la limite d'âge déjà abordée dans cette instance.

Marie-Christine BIOJOUT avait fait parvenir un PowerPoint sur le programme de l'Eté du Hand. Une campagne de valorisation des Sandball Jeunes concernera plus de 30 000 jeunes sur 16 des 24 ligues métropolitaines. La Tournée FDJ NRJ12 permettra un affichage de notre sport sur 20 plages du 12 juillet au 14 août 2015. Les 20 ans du Sandball (4 et 5 juillet) ont fait l'objet d'un événement qui a permis de se rappeler qu'en 1995 à Montalivet s'était déroulé le premier Sandball. La présence de cadres historiques du Sandball en lien avec le Comité de Gironde de handball, le Conseil Départemental 33 et la municipalité de Vendays-Montalivet avec la présence appréciée de Jérôme FERNANDEZ a permis une parfaite réussite de cette manifestation.

Le Bureau Directeur aborde le sujet des ressources humaines en lien avec les budgets 2015 et 2016. Une décision modificative au budget 2015 sera proposée au Conseil d'Administration du vendredi 25 septembre 2015. Le travail préparatoire sur le budget 2016 sera lancé vers le 15 septembre car 2016 sera une année compliquée avec 4 compétitions internationales - les Jeux Olympiques (avec, nous l'espérons, la présence de nos 2 équipes), le championnat d'Europe masculin en janvier 2016 et celui féminin en décembre 2016 - un TQO féminin et des perspectives de médailles. Un certain nombre d'emplois ont été envisagés : 9 créations dont les arbitrages devront se faire en septembre-octobre. Les difficultés rencontrées pour les emplois d'avenir et la recherche d'emplois de stagiaires sont des éléments qui nécessitent une mise à plat des compétences et des organisations à mettre en place.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 15.



Joël DELPLANQUE
Président



Alain JOURDAN
Secrétaire général